

**COMMUNE DE MONTLUEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-05-26-021**  
**Séance du 26 mai 2020**

Date de convocation : 22 mai 2020  
Date d'affichage de la convocation : 22 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, au sein de la salle polyvalente de Montluel à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID19, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

**PRESENTS** : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Mustafa SARIKAYA, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Bertrand GUILLET, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : 0

**ABSENTS** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Inès DUBOIS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 29  
Pouvoirs : 0

**Objet : Garantie d'un prêt souscrit par l'association « OGEC SAINT-VINCENT-DE-PAUL » auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes – Avenant au contrat**

**Rapporteur : Romain Daubié**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil municipal des 21 février 2008 et 15 octobre 2009 ;

Vu le contrat de prêt n°A0377913-1 /4040264 du 26 janvier 2010 ;

Vu le rapport présenté au Conseil municipal en date du 26 mai 2020 par lequel il est exposé ce qui suit :

- La commune de Montluel, par délibérations des 21 février 2008 et 15 octobre 2009, a accordé à l'association « OGEC Saint-Vincent-de-Paul » sa garantie financière à hauteur de 80 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 256 000 €, puis relevé à 310 000 €, souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes dans le cadre de travaux de réhabilitation des bâtiments de l'école ;
- Aujourd'hui, la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes a accepté de baisser son taux de prêt, qui passe de 4,85 % à 3,70 % en taux fixe, et un avenant au contrat doit être établi pour le montant restant à rembourser de 244 721,52 € ;
- La commune de Montluel, en tant que caution, devra signer cet avenant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou par délégation le premier adjoint, à signer l'avenant au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et l'association « OGEC Saint-Vincent-de-Paul ».**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Approuvé à l'unanimité (Aurore Samier ne prend pas part au vote)

Pour extrait certifié conforme je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon es règlements en vigueur

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire  
Romain DAUBIÉ

Le Maire  
Romain DAUBIÉ